



Cannes, le 10 avril 2020

Madame Florence LUTSMAN
Présidente
Fédération Nationale des Assurances
26 boulevard Haussmann
75009 PARIS

Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Maire de Cannes
Vice-président du Département des Alpes-Maritimes

N/Réf. : AM/CP

Madame la Présidente,

Nous affrontons collectivement une période inédite et très éprouvante.

Dans ce contexte de pandémie mondiale du Coronavirus Covid-19 et à la suite de deux périodes de catastrophe naturelle inondations et mouvements de terrain fin 2019, nous devons plus que jamais soutenir les entrepreneurs, commerçants, artisans et professions libérales de notre bassin de vie afin d'éviter qu'à la tragique crise sanitaire s'ajoute une catastrophe économique et sociale plus durable.

Si certains ont pu adopter, en confinement, le télétravail comme nouveau mode de création de valeur, nombreuses sont les entreprises qui ont dû suspendre (ou très fortement réduire) leurs activités, avec, pour certaines, la mise au chômage partiel de leurs salariés et, pour des patrons indépendants, un arrêt brutal de tout chiffre d'affaires voire de tout revenu.

De très nombreux commerçants, travailleurs non-salariés, hôteliers, restaurateurs, et autres professions totalement à l'arrêt aujourd'hui, ont besoin que leurs assurances soient logiquement présentes à leurs côtés pour affronter ce sinistre et survivre .

Nous vivons une situation dramatique qui ne prendra pas fin du jour au lendemain.

Soucieux d'être mobilisé à leurs côtés, parallèlement à la gestion continue de la crise sanitaire, j'ai sollicité, à l'instar d'autres maires de France, des mesures immédiates de la part du Gouvernement, de la Région, du Département, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI) qui en ont la compétence, donc la capacité juridique, en vue de soutenir les entreprises locales et défendre les nombreux emplois en jeu.

Chaque commune de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins a également pris des dispositions très concrètes pour permettre aux entreprises de pérenniser leur activité, tant bien que mal, via des dispositifs d'accompagnement municipaux inédits jusqu'alors, comme la mise en place d'un annuaire en ligne des commerçants proposant des services de livraisons à domicile, la création d'une plateforme « Allô Courses » permettant de commander et de se faire livrer ses courses alimentaires par les commerçants cannois, la mise en place d'un guichet unique pour aider les entreprises, et le recensement des aides nationales et locales communiquées sur le site cannes.com et cannespaysdelerins.fr

S'agissant des redevances dont la Mairie de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins ont la compétence (la redevance spéciale pour le traitement des ordures ménagères, les loyers de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises CréaCannes, les loyers des commerces locataires de la Mairie, les redevances de terrasses et petite voirie, les redevances des établissements en DSP), j'ai demandé l'exonération au prorata temporis de ces facturations pour les entreprises concernées jusqu'à nouvel ordre comme bon nombre de mes homologues maires également.

L'effort collectif des communes de France est massif, unanime, inédit, qu'il s'agisse de l'aide sanitaire (dons de matériel médical, du ressort pourtant exclusif de l'Etat), sociale ou économique.

Dire que la période est exceptionnelle relève de l'évidence. Le Président de la République a même parlé à plusieurs reprises de « guerre ». En toute hypothèse, nous sommes en état de très lourd sinistre économique et social, lui-même conséquence de « l'état de catastrophe sanitaire ». Cette réalité doit impérativement être reconnue en droit, au même titre que les catastrophes naturelles, avec la mise en œuvre d'un Fonds de Garantie des Victimes, à l'instar des dispositions mises en œuvre pour les actes de terrorisme.

J'ai ainsi demandé à l'Association des Maires de France, en tant que Vice-président, la mise en place d'une démarche d'urgence avec les représentants des assurances et l'Etat pour créer ces dispositifs fondamentalement et immédiatement nécessaires.

La première vertu du droit est de protéger. Il doit ainsi constamment se réinventer pour remplir sa mission première : la protection des populations, indépendamment de la nature du risque encouru.

J'échange chaque heure avec des entrepreneurs, commerçants, artisans et professions libérales, dont l'outil de travail, les revenus et les emplois sont plus que jamais menacés. Ils dénoncent l'insuffisance de l'accompagnement mis en œuvre par les assurances françaises.

La Fédération Nationale des Assurances a pris la mesure de l'état d'urgence économique et a annoncé dernièrement la mise en place de dispositions telles que la conservation en garantie des contrats des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement à la suite de la pandémie, le report de loyer et l'abondement du fond public de solidarité.

C'est une avancée pour les PME et TPE de notre pays dont il faut se réjouir et vous féliciter. Il est indispensable d'aller plus loin.

Les entreprises en grande difficulté doivent pouvoir débloquer, à titre exceptionnel, l'aide de leur assureur sur la perte d'exploitation, dans des conditions dérogatoires et contractuellement définies, dans l'attente de la reconnaissance de l'état de catastrophe sanitaire par l'Etat que j'appelle de mes vœux.

Nous soutenons pleinement, avec les Maires de France, la mise en place de cette mesure, à l'instar de nombreuses associations et fédérations professionnelles telles que la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH).

Nous partageons assurément le même objectif : affronter cette crise à armes égales, pour que chacun puisse se relever dignement, pour que les dégâts humains et économiques de cette épreuve sanitaire mondiale soient limités autant que possible et sauver nos citoyens, nos emplois et nos savoir-faire.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, mes équipes et moi-même demeurons à votre entière disposition pour travailler ensemble sur ces évolutions vitales pour les entreprises, commerçants, artisans et professions libérales de notre pays.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Ces mesures sont indispensables
pas seulement aux commerçants, libéraux,
restaurateurs, artisans, PME.
Bien à vous,
D*

Le Président,
Maire de Cannes,
Vice-Président et porte-parole de l'AMF,

David LISNARD